

Paris, le 2 0 MAI 2015

La ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

La ministre du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

à

Madame Sylvie ALEXANDRE, Ingénieure générale des Ponts, des Eaux et des Forêts

Objet : Création d'une fonction de Déléguée interministérielle à la forêt et au bois auprès des ministres de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie, et du Logement, de l'Egalité des territoires et de la ruralité

La forêt métropolitaine, qui couvre 28% du territoire national, constitue une ressource renouvelable essentielle à notre développement. Elle a vocation à s'inscrire dans la promotion d'une économie plus circulaire et plus durable. Elle présente des potentiels importants pour la réussite de la transition énergétique et écologique ainsi qu'en matière de réduction des coûts de construction.

La gestion durable des forêts, dans leur diversité, devra en effet répondre, dans les décennies à venir, à plusieurs défis:

- adapter les forêts au changement climatique en tenant compte de la longueur des cycles forestiers et de la vulnérabilité aux risques des habitats et de la biodiversité,
- optimiser le stockage du carbone forestier,
- mobiliser la ressource de façon raisonnée et durable, pour fournir du bois aux usages matériaux et énergétiques, en substitution de produits plus énergivores ou plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Copies à : Patrice PARISÉ, Vice-Président du CGEDD Francis ROL-TANGUY, Secrétaire général



Des réflexions récentes au plan international (Allemagne, Suède, Suisse, Commission européenne, etc...) convergent pour préconiser une telle optimisation du potentiel d'atténuation forestier par l'utilisation «en cascade» des produits et une démarche coordonnée d'optimisation des politiques publiques.

En France, le recours aux produits forestiers pour l'énergie, le bâtiment, l'industrie, le transport, est trop souvent abordé de manière sectorielle, avec des objectifs parfois divergents ou contradictoires. La situation de nos filières de transformation, les tensions sur les usages du bois, les controverses sur la neutralité du carbone biogénique et la hiérarchie des usages, la situation déficitaire de la balance commerciale sur les produits de construction en bois, en sont des signes préoccupants.

La politique forestière et le soutien aux filières économiques qui en sont issues relèvent d'une approche interministérielle. La gestion durable des massifs et les secteurs utilisateurs des produits forestiers font l'objet de politiques assurées en coordinations étroites par nos deux ministères, notamment pour celles qui relèvent de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

Il s'agit en particulier de :

- la promotion de la construction « bas-carbone » et de la rénovation énergétique des bâtiments, et la relance de la construction à prix maîtrisé,
- la densification urbaine dans une optique d'aménagement durable,
- la politique d'égalité des territoires par la stimulation des filières locales et des circuits courts.
- la protection de la biodiversité forestière,
- le traitement et la valorisation des déchets du bois pour favoriser l'économie circulaire,
- la prévention des risques et notamment des incendies de forêts,
- le développement du bois énergie.

Par ailleurs la ministre de l'Ecologie assure avec le ministre de l'Agriculture la cotutelle de l'ONF.

Les ministères de l'Agriculture et de l'Economie sont des partenaires essentiels de la politique forestière. A ce titre, nous avons été co-signataires le 14 décembre dernier du contrat stratégique de la filière bois, qui comprend plusieurs axes d'action dans nos champs de compétence ministériels. De nouveaux moyens ont été déployés par le ministère de l'Ecologie pour favoriser un approvisionnement en bois plus respectueux des usages dans le cadre du Fonds chaleur géré par l'ADEME et des simplifications constructives ont été apportées par le Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la ruralité pour permettre une utilisation plus naturelle du bois dans la construction.

Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte et le projet de loi sur la biodiversité ont pour objectif de promouvoir la filière bois au travers notamment de la stratégie nationale bas-carbone. Le plan bois de la Nouvelle France Industrielle vise à favoriser son usage auprès des maîtres d'ouvrage de bâtiments.

Vous avez participé à plusieurs de ces réflexions. Vous êtes à même d'identifier les blocages et les freins au développement harmonieux de l'usage du bois français et de mettre en œuvre les actions pour y remédier, au service de la croissance verte et de la création d'emplois dans nos territoires.

Nous souhaitons, pour cette raison, vous attribuer la fonction de Déléguée interministérielle pour la forêt et le bois, et vous charger d'une mission d'appui et de coordination au service de cette politique. Cette mission sera rattachée au Conseil général de l'environnement et du développement durable présidé par la Ministre de l'Ecologie et dont dispose la Ministre du Logement.

Nous vous demandons d'appuyer nos cabinets et d'accompagner l'ensemble des directions d'administration centrale et les établissements publics placés sous notre autorité, afin de les aider à faire valoir une vision systémique et partagée de l'action publique sur les forêts.

Vous disposerez de l'ensemble des documents, études, rapports et données chiffrées disponibles, ainsi que des notes qui nous sont adressées, et serez associée aux travaux en cours (groupes de travail, élaboration de scénarios, prospectives etc...). Vous serez associée aux partenariats existants entre nos services et ceux des ministres de l'Agriculture et de l'Economie.

Vous établirez avec nos services un diagnostic de l'ensemble des politiques publiques en cours ou en projet dans nos deux ministères, ayant un volet forêt-bois, et identifierez les synergies et les contradictions éventuelles entre elles, de sorte à vous appuyer sur les premières et à réduire les secondes.

Vous rencontrerez les responsables professionnels et interprofessionnels des filières concernées et le président du Comité stratégique de filière forêt bois du Conseil National de l'Industrie, et suivrez l'engagement des actions prévues dans le contrat de filière. Vous ferez des propositions visant à optimiser l'action publique.

Un point d'étape de l'avancement de vos travaux nous sera proposé deux fois par an, le premier point d'étape étant programmé à l'automne 2015, en vue notamment de caractériser la contribution de la filière bois forêt française à la lutte contre le dérèglement climatique, à la veille de la Conférence de Paris.

Vous trouverez en annexe le détail des missions que nous vous demandons de réaliser.

Ségolène ROYAL

Sylvia PINEL

ANNEXE

DÉLÉGUÉE A LA FORÊT ET AU BOIS MISSIONS A REALISER

1/ Adaptation des forêts au changement climatique et gestion durable :

Vous serez associée à la réalisation en cours du bilan des actions engagées au titre du Plan national d'adaptation au changement climatique. Vous examinerez également, en vue de la COP 21, le dispositif de prise en compte de la gestion durable des forêts dans les engagements liés à la Convention Climat. Vous en tirerez des préconisations d'actions à engager.

2/ Création de chaînes de valeur compétitives pour valoriser pleinement les ressources forestières nationales et surmonter les concurrences d'usages :

Dans cette perspective, le MEDDE et le MLETR ainsi que la filière forêt-bois doivent disposer dans un premier temps de données économiques cohérentes et partagées sur l'ensemble de la filière. Vous viendrez en appui du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt pour concrétiser le projet d'observatoire économique de filière mutualisée.

Vous ferez un bilan comparé des incitations et freins au développement des différentes filières de transformation du bois, ainsi que des scénarios d'utilisation projetés à échéance 2030, et 2050, en vue de favoriser la synergie entre politiques publiques et usages.

Vous examinerez les études et travaux visant à optimiser les trois fonctions de stockage, de séquestration et de substitution du carbone par les forêts et l'utilisation de leurs produits, et proposerez une démarche coordonnée des différents instituts de recherche et opérateurs concernés, afin de capitaliser l'expertise collective.

3/ Développement de la filière bois construction

Vous appuierez les réflexions des services dans le cadre du plan bois pour la construction afin de mener à bien les travaux engagés sur les immeubles de grande hauteur.

Vous élargirez cette réflexion au développement des extensions de constructions en bois afin d'accompagner le développement de la densification en milieu urbain. Vous proposerez une stratégie de développement de ce procédé en identifiant ses atouts (facilité de mise en œuvre en tissu dense, rapidité constructive, etc...) et ses limites.

Vous analyserez les travaux en cours sur la commande publique, identifierez les freins réglementaires à l'usage du bois dans la construction, les effets attendus des mesures de

simplification et des dispositions de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte en cours d'adoption, ainsi que l'usage de la maquette numérique.

Vous participerez aux travaux visant à caractériser la durabilité du bois énergie et du bois matériau et à en calculer les impacts environnementaux sur leur cycle de vie.

4/ Recyclage et politique des déchets issus de produits en bois :

Vous approfondirez la typologie des gisements de déchets et de leur utilisation actuelle, et ferez des préconisations pour optimiser l'emploi des ressources disponibles entre les différents usages, y compris par la mobilisation de biomasse autre que le bois pour l'énergie.

Vous aborderez la question du retour des cendres de combustion dans les peuplements où est prélevé du bois énergie.